

**Avant le 31 mai 2021**

Solde de 13% affecté aux organismes participant au Service Public Régional d'Orientation (SPRO)  
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe d'Apprentissage (TA)

<b>Votre entreprise :</b>	<b>Etablissement bénéficiaire :</b> Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn CUNAC - 112 route des Templiers CS 22340 81020 ALBI Cedex 9
---------------------------	--

SIREN / SIRET : .....

**CONTACT DE L'ENTREPRISE :**

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Email : .....

**CALCUL DU MONTANT :**

Votre masse salariale 2020 : ..... € x 0.68% = .....€ (T)

Taxe d'Apprentissage 2021 : (T x 13%) ..... € (M)

Montant de votre versement (M) : ..... €	Code UAI : 081009ZZ
Au profit de : Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn	

**MODE DE REGLEMENT**

<input type="checkbox"/> VIREMENT IBAN : FR76 1120 6200 0116 6324 1910 081 BIC : AGRIFRPP812 Merci de bien vouloir mentionner votre n° de SIRET en libellé de votre virement.	<input type="checkbox"/> CHEQUE Numéro de chèque : ..... Banque : ..... A l'ordre de : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU TARN
--	--

Retour du reçu libérateur par mail.